European Commission | AFRICA IP SME HELPDESK

Le service de propriété intellectuelle ouvre de nouvelles opportunités commerciales à des centaines d'entreprises européennes en Afrique

21 octobre 2022, Alicante, Espagne : **Au cours de l'année écoulée, le «service d'assistance aux PME en matière de propriété intellectuelle en Afrique» a aidé plus de 500 petites et moyennes entreprises (PME) de l'UE à protéger leurs droits de propriété intellectuelle (PI) lors de leur expansion en Afrique, l'un des marchés à la plus forte croissance au monde.**

Les activités du service d'assistance ont également favorisé la coopération mutuelle entre l'UE et les pays africains sur le plan commercial, stimulant la croissance économique en Afrique et offrant de nouveaux horizons aux entreprises de l'UE.

En moins de 12 mois, le «service d'assistance aux PME en matière de PI en Afrique» financé par l'UE a créé des dizaines de fiches spécifiques actualisées par pays , des études de cas, des guides et du matériel de formation sur la protection des droits de propriété intellectuelle en Afrique, lesquels sont librement accessibles sur son site web. Outre sa ligne d'assistance spécialisée fournissant des conseils d'experts aux entreprises en cinq langues, le service d'assistance a aidé des centaines d'entreprises de l'UE à protéger, gérer et faire respecter leurs droits de propriété intellectuelle, comme les brevets, les marques déposées, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques et les droits d'auteur.

Grâce à son approche appelant à «s'informer avant de s'implanter», le service soutient les entreprises de l'UE dans l'élaboration de leur stratégie d'expansion internationale, en veillant aux différentes exigences légales qui ont une incidence sur le commerce appliquées dans les différents pays africains et, par conséquent, sur les activités de contrefaçon. Comme l'explique l'étude de cas complète intitulée Protection douanière au Kenya, une entreprise française est parvenue à éviter que des contrefaçons de ses marchandises n'entrent sur son marché au Soudan du Sud après avoir reçu des conseils pour protéger sa marque de commerce au Kenya, plaque tournante régionale pour le transit.

Field Code Changed

Le récent projet de création de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui vise à éliminer les obstacles au commerce en Afrique, offre des opportunités économiques dont la valeur totale pourrait un jour atteindre plus de 3 000 milliards d'euros, selon certaines estimations. Pour de nombreuses entreprises européennes, il s'agira d'étendre leurs relations actuelles et d'accroître leurs investissements commerciaux tout en protégeant leurs droits de propriété intellectuelle (DPI).

L'UE et ses États membres constituent le principal partenaire commercial de l'Afrique. Les exportations de biens de l'UE vers l'Afrique ont augmenté en 2021 pour atteindre 288 milliards d'euros, contre 225 milliards d'euros en 2020, année durement marquée par la pandémie de COVID-19. En 2021, 68 % des marchandises exportées de l'UE vers l'Afrique étaient des produits manufacturés.

La France (24 milliards d'euros), l'Allemagne (23 milliards), l'Espagne et l'Italie (18 milliards), les Pays-Bas (17 milliards) et la Belgique (16 milliards) ont été les principaux pays exportateurs de marchandises vers l'Afrique en 2021.

Marquant la première année d'activité du service, Christian Archambeau, directeur exécutif de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), a déclaré : *«En mettant l'accent sur les PME, le service d'assistance aux PME en matière de PI en Afrique ouvre la voie aux entreprises de l'UE pour investir en toute sécurité en Afrique, tout en permettant aux pays africains d'accéder à l'économie*

mondiale. Le service d'assistance est aujourd'hui un acteur important de la Zone de libre-échange continentale africaine».

«Les petites et moyennes entreprises (PME) sont la colonne vertébrale de nombreuses économies en Europe et en Afrique. Celles-ci représentent 99 % de l'ensemble des activités de l'UE, mais moins de 9 % d'entre elles détiennent des droits de propriété intellectuelle (DPI). Les PME qui sont titulaires de droits de propriété intellectuelle ont un chiffre d'affaires par employé 68 % plus élevé que celles qui n'en détiennent pas. Quant aux PME qui détiennent au moins un brevet, un dessin ou un modèle enregistré ou une marque déposée, elles génèrent en moyenne un chiffre d'affaires par salarié supérieur de 20 % à celui réalisé par celles qui ne possèdent aucun droit de propriété intellectuelle (DPI)», poursuit-il.

La propriété intellectuelle est un vecteur clé de croissance et d'innovation. Les droits de propriété intellectuelle comptent parmi les principaux moyens permettant aux entreprises et aux inventeurs de rentabiliser leurs investissements en faveur de la connaissance, de l'innovation et de la créativité. Un cadre solide en matière de DPI est essentiel pour soutenir l'innovation et le développement, tout en favorisant le renforcement des relations économiques entre l'UE et l'Afrique et en contribuant au développement durable.

Lancé à Rome le 21 octobre 2021 dans le cadre du Sommet UE-Afrique des PME 2021, le nouveau service d'assistance a tenu ses promesses en se concentrant sur les individus, les entrepreneurs et de responsables d'entreprise. Il a fourni un service d'assistance de première ligne en matière de PI aux PME européennes qui sont actives sur le marché africain ou ont l'intention d'y accéder pour améliorer leur compétitivité à l'échelle internationale. Les activités variées du service d'assistance ont réuni des milliers de participants à ce jour, contribuant à dissiper l'idée largement répandue selon laquelle les procédures d'enregistrement des droits de propriété intellectuelle sont complexes et coûteuses pour les PME.

D'autres études de cas et fiches d'information devraient être publiées dans les mois à venir, y compris une fiche d'information sur l'ARIPO (l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle), qui complétera la fiche d'information existante sur le système régional des pays membres de l'OAPI (l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle). Ces deux organisations intergouvernementales encouragent l'harmonisation des réglementations relatives aux droits de brevet et de propriété intellectuelle dans les différents pays africains.

Note pour les rédacteurs :

Le service d'assistance aux PME en matière de PI en Afrique

Le service d'assistance aux PME en matière de PI en Afrique a pour mission de promouvoir la coopération mutuelle entre les PME de l'UE et les pays africains dans la sphère du commerce. L'objectif principal du service d'assistance est de contribuer au développement durable et à la croissance économique en Afrique tout en ouvrant de nouveaux horizons économiques pour les entreprises de l'UE. Dans cette optique, le service d'assistance vise à créer un écosystème économique basé sur une coopération mutuellement bénéfique entre l'UE et les États africains.

Le service d'assistance aux PME en matière de PI en Afrique est mis en œuvre grâce au soutien de l'Union européenne et dirigé par l'EUIPO, dans le cadre du projet Droits de propriété intellectuelle et innovation en Afrique (AfrIPI).

Le service d'assistance aux PME en matière de PI en Afrique fait partie d'un réseau international de services d'assistance destinés aux entreprises de l'UE et financé par l'UE. Le réseau compte d'autres services d'assistance en Amérique latine, en Chine, en Asie du Sud-Est et en Inde.

Contact presse:
Service de communication de l'EUIPO

Tél.: +34 653 674 113
press@euipo.europa.eu